

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil Académique

Du 06 mai 2021

Le jeudi 06 mai 2021 à 9 heures en WEBCONFERENCE
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE	
Collège A : 14	CR-971	GEOFFROY	Michel	1	P
	CR-971	GASPARD	Sarra	1	P
	CR-971	GROS	Olivier	1	P
	CR-971	SAINTON	Jean-Pierre	1	Procuration Sarra GASPARD
	CFVU-971	BILBA-BOURGUIGNON	Ketty	1	A
	CFVU-971	COLLARD	Martine	1	P
	CFVU-971	FLORY	Anny	1	Procuration Sarra GASPARD
	CR-972	DANIEL	Justin	1	Procuration à Manuel CLERGUE
	CR-972	JOSEPH	Philippe	1	P
	CR-972	SMITH RAVIN	Juliette	1	Procuration Soazig LEMOINE
	CR-972	VIRASSAMY	Georges	1	P
	CFVU-972	CHALI	Jean-Georges	1	Procuration Christophe ROOS
	CFVU-972	JEHEL	Louis	1	P
	CFVU-972	ROOS	Christophe	1	P
Collège B : 10	CR-971	ANTOINE-JONVILLE	Sophie	0	Siège vacant
	CR-971	CHICOT	Pierre Yves	1	Procuration Francianne BEHARY
	CFVU-971	BOUDHAU	Marlène	1	Procuration Nathalie JACQUET
	CFVU-971	CLERGUE	Manuel	1	P
	CFVU-971	LEMOINE	Soazig	1	P
	CR-972	L'ETANG	Gerry	0	Siège vacant
	CR-972	MAINGE	Paul-Emile	1	Procuration Soazig LEMOINE
	CFVU-972	DORVILLE	René	1	P
	CFVU-972	MEZEN	Chantal	1	P

	CFVU-972	SILPA	Fabrice	1	P
Collège C : 4	CR-971	MATHOURAPARSAD	Sébastien	1	P
	CR-971	REMI	Celine	1	A
	CR-972	GALY	Karine	1	P
	CR-972	JO	Louis-Félix	1	P
Collège D : 2	CR-971	JACQUET	Nathalie	1	P
	CR-972	DESERT	Gérald	1	A
Collège E	CR-971	AZEDE	Catherine	1	P
	CR-971	LETIN	Gregory	1	P
	CR-972	BERNADINE	Jean-Marc	1	P
	CR-972	LARGEN	Pascal	1	P
	CR-971	COLLOT	Moïse	1	A
	CR-972	PELAGE	Mirella	1	A
Collège : BIATSS	CFVU-971	BEHARY	Francianne	1	P
	CFVU-971	CARAVEL	Joëlle	1	A
	CFVU-972	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	Procuration Christophe ROOS
	CFVU-972	MOULLET	Didier	1	P
Coll : Doctorants	CR-971			0	Siège vacant
	CR-971			0	Siège vacant
	CR-972	CLAUDE	Philippe	0	Siège vacant
	CR-972	MAJOR	Peguy	1	P
Collège : Étudiants	s	LARROUY	James	1	P
	CFVU-971	KARIOUA	Cassandra	1	Procuration
	CFVU-971	RIPPON	Carl	1	P
	CFVU-971	CONSTANTIN	Axelle	1	Procuration Carl RIPPON
	CFVU-971	DAVILLARS	Enric	1	Procuration James LARROUY
	CFVU-971	TROMPETTE	Thierry	1	Procuration James LARROUY
	CFVU-972	AUDAR	Alvin	1	A

	CFVU-972	DURANTY	Francesca	1	A
	CFVU-972	JACQUOT	Elio	1	A
	CFVU-972	JOACHIM	Rose	1	A
	CFVU-972	SAINT-FELIX	Solène	1	Procuration René DORVILLE
	CFVU-972	TERRIEUX	Declan	1	P
Pers. Ext	CR-971	BENGOUBOU-VALERIUS	Mendy	1	Procuration Francianne BEHARY
	CR-971	MARTINEZ	Dominique	1	A
	CFVU-971	DERUSSY	Odile	0	Siège vacant
	CFVU-971	ROQUELAURE	Philippe	1	Procuration Rene DORVILLE
	CR-972	MARIE-JOSEPH	Pierre	1	P
	CR-972	QUENEHERVE	Patrick	0	Siège vacant
	CFVU-972	GROUGI	Sophie	1	A
	CFVU-972	VENGETTO	Frédéric	1	A
Total				57	
Invités	VP 971	LETICEE Jean-Lèn	Jean-Lèn	1	P
	VP 972	MARCELIN FRANCOIS HAUGRIN	Odile	1	A
	Chargé de mission	DELCROIX	Antoine	1	P
	DOJIP	ROLNIN	Joanne	1	P

Conseil académique du 06 mai 2021
En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Affaires Pédagogiques
 - Examens et avis sur l'offre de formation proposée pour l'accréditation 2022/2027

Ouverture de la séance à gHoo

[Transcription : manque le début de l'enregistrement de la réunion]

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

...et non compatible avec une prise en charge. Je parle en tant qu'enseignant à l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe, si vous avez un enfant qui souffre de difficultés dans ce domaine-là, repéré en début d'année, les parents n'ont souvent pas de rendez-vous possible dans un intervalle de six mois, ce qui fait que l'année peut être perdue pour cet enfant. Il y a donc une urgence à développer cette formation dans nos territoires. Voilà pour la constitution de l'offre, l'étendue de l'offre.

Les documents de cadrage, en termes de structure, sont identiques. Je vais juste citer quelques points clé. Ces documents présentent en premier lieu les réponses de l'établissement à des obligations réglementaires. Les conseils de perfectionnement, les suppléments aux diplômes et l'amélioration continue des diplômes sont des éléments qui nous sont demandés par le cadre national de formation. Toutes les formations n'étaient pas en place et il est demandé désormais, et même imposé, que nous le fassions. Cela répond à la fois à des remarques du HCERES, mais aussi à nos obligations.

Trois autres points sont des réponses plus particulièrement à des observations du HCERES :

1) L'internationalisation des formations. Sur ce point, les premières démarches ont vu leur concrétisation lors du CAC et CA précédents, avec la création du bureau de certification en langues, dont l'action, qui sera transversale au sein de l'établissement, permettra sans doute à terme de remonter les capacités, d'augmenter les capacités des étudiants, d'accroître les compétences des étudiants en langues vivantes, notamment en ayant des pratiques peut-être plus... comment dire... (j'ai un trou par rapport à mon texte, je vous prie de m'en excuser)... une mise en qualité des pratiques concernant les langues. Cela dit, j'ai remarqué que dans beaucoup de fiches de formation remontées, les rédacteurs prenaient soin de mentionner que pour une formation scientifique, c'était l'anglais technique ou scientifique des métiers qui était visé, ce qui est une première approche d'un enseignement de langues vivantes étrangères en relation avec la nature des diplômes que nous faisons, à mon avis.

2) Le deuxième point important qui a été noté très largement par le HCERES et qui est issu de l'organisation de l'Université depuis la loi de 2015, c'est la question du pilotage de la formation dans cet établissement. Pour rappel, la structure de CFVU avec deux Vice-présidents élus au titre des CFVU, possède un petit défaut qui est le fait que l'on perde la notion de pilotage central des formations, sinon centralisé, et donc, quelque part d'une visibilité ou d'une vision un peu globale de ce qui se passe en termes de formation. Pour cela, ce que nous proposons, c'est la constitution d'un comité de pilotage stratégique de la formation, formé du VP innovation, ou s'il change de titre, du VP qui sera désigné pour s'occuper de formations au niveau de l'établissement, et des deux VP CFVU, de sorte que ces personnes puissent animer la politique de formation au niveau de l'établissement avec, par exemple, des missions relatives à vérifier qu'un certain nombre de politiques transversales sont bien mises en place, vérifier l'effectivité des conseils de perfectionnement, de la mise en place des suppléments diplômes et, bien sûr, avec l'obligation de rendre compte devant le Conseil académique et le Conseil d'administration. En particulier, le cas échéant, on pense à des dossiers comme celui de l'accréditation, la possibilité pour ce comité de réunir les deux CFVU de façon conjointe en termes de travaux préparatoires au Conseil d'administration.

L'autre point serait de réinstaurer la notion de responsable de champ dans notre établissement. Ce qui était frappant dans cette évaluation, c'est l'insistance du HCERES autour de la notion du champ de formation, c'était une nouveauté pour nous. Les évaluations de licence se font maintenant globalement et les évaluations de Master se font, certes Master par Master, mais aussi champ de formation par champ de formation, donc ceci permettrait de renforcer le pilotage de la formation.

3) Et le troisième point important, nous semble-t-il, c'est la simplification de l'organisation administrative de l'établissement autour de composantes pédagogiques de droit commun, avec donc la transformation de l'ex-DPLSH et de l'ex-DSI. Désormais, en matière pédagogique, nous avons donc essentiellement des UFR au sein de notre établissement, à côté de deux IUT, de deux INSPE et de la Faculté de santé, ce qui fait que toutes les composantes, ont le même degré de légitimité et peuvent parler de Doyen à Doyen, le cas échéant, sans qu'il y ait toujours ce petit aspect « *Oui, mais toi tu es Département, alors que moi je suis UFR* » qui, dans certains cas, pouvaient créer des dialogues qui n'étaient pas d'égaux à égaux.

Le dernier point sur lequel nous avons souhaité insister concerne la vie étudiante et la vie des campus autour de cinq actions qui ne sont pas toutes liées à l'accréditation des formations, mais qui s'inscrivent dans un paysage transversal, avec la construction sur les campus de loges dédiés à la vie étudiante, avec des bibliothèques largement ouvertes. Largement ouvertes au sens où ces bibliothèques sont à la fois ouvertes sur des horaires plus étendus, mais ouvertes au sens où elles offrent aux étudiants une documentation numérique accessible en permanence.

La poursuite du développement de la vie culturelle et associative, vous avez dans le dossier une liste non limitative de manifestations de ce type, qui sont récurrentes dans notre établissement. Je veux citer aussi le renforcement des services aux étudiants à travers une application issue de l'initiative étudiante. Si la carte multi-services était déjà mise en place, il s'agit de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire une application dont l'étudiant disposera... (*Je ne sais pas si ma caméra est ouverte, j'aurais pu vous montrer...*)... application qui sera disponible sur Smartphone et qui regroupera l'ensemble des informations et des services dont l'étudiant peut avoir besoin, y compris en termes de manifestations, que ce soit les manifestations organisées par la DOSIP, les manifestations de vie culturelle, mais également un espace personnel de stockage de ses cours et des documents dont il a besoin au fil de son cursus. Et je rappelle que c'est un élément issu de l'initiative étudiante. Puis, l'engagement étudiant, dans cette vie étudiante, dans la vie associative est déjà reconnu par des dispositifs qui ont été mis en place. Il nous faudra sans doute, au cours du contrat suivant, mieux populariser ce dispositif, parce que certains étudiants semblent encore mal les connaître, puis peut-être réfléchir aux calendriers les plus opportuns pour permettre cette reconnaissance. Le dispositif existe, mais nous avons sans doute un effort à faire pour le populariser, le rendre plus effectif, plus utilisé, par les étudiants.

Je n'ai pas cité l'augmentation de la part sociale du FSDIE votée en Conseil d'administration, qui est une mesure pour l'année 2021, mais qui s'inscrit dans une continuité d'augmenter la part de la CVEC consacrée au soutien aux étudiants dans les années à venir.

Je vous remercie, je me tiens à votre disposition pour les questions et les remarques sur les documents, à la fois le tableau des formations et les documents cadre. Y a-t-il des remarques, des souhaits de complément d'information ? Je suis à votre disposition.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de demande de parole. Monsieur DELCROIX vous nous avez tous convaincus.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Bonjour Monsieur le Président, c'est Madame LEMOINE, est-ce que je peux parler ?

Monsieur le Président

Oui, Madame Lemoine.

Soazig LEMOINE, MCF

J'aimerais bien savoir, quand va s'organiser notre réunion CAC, on valide un tableau de la formation générale, et ensuite on valide les deux documents de politique du premier cycle et du 2^{ème} cycle de notre Université, c'est bien cela ? On ne va pas voter les trois en même temps, on peut travailler un par un ?

Monsieur le Président

Je pense que l'on va voter les trois documents en même temps. Les documents vous ont été envoyés, vous les connaissez. Si vous avez des questions...

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Eh bien je vais poser mes nombreuses questions et interrogations. Moi, j'ai une très grande inquiétude (page 12) concernant le document sur la licence (pas le tableau avec toutes les formations). Monsieur Delcroix l'a dit, mais je voudrais savoir qui va voter, parce qu'on sait comment cela fonctionne sur certaines commissions ad hoc, on nous dit qu'il n'y a pas de règles. En fait, on se rend compte qu'en fonction des composantes et des responsables, les choses se font différemment, donc j'aimerais savoir comment on va faire voter le Conseil de perfectionnement. Si j'ai bien compris, ce Conseil de perfectionnement décidera si une licence est de la même mention, il décidera pour la mention en totalité même si c'est sur les deux pôles ? Le Conseil de perfectionnement n'est donc pas sur chacun des pôles pour les licences qui sont ouvertes sur les deux pôles, c'est un Conseil de perfectionnement qui est bien pour travailler sur la licence, si elle est commune en Guadeloupe et en Martinique, vous êtes bien d'accord avec cela, Monsieur Delcroix ? Je vous ai déjà posé la question et j'attends la réponse.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Madame Lemoine, je vais vous citer une réponse qui a été apportée par le ministère à ce sujet, qui concernait une question très légèrement différente qui était dans le même cas de figure : faut-il un responsable de licence ? Faut-il deux co-responsables de licence, un par pôle ? Faut-il un responsable de licence sur un pôle et un co-responsable sur l'autre pôle ? Le ministère nous a répondu en 2016 que *« cela n'a aucune importance, vous vous débrouillez comme cela vous arrange. »* Et je pense qu'il en sera exactement de même pour les conseils de perfectionnement. Là où nous serons en mesure de mettre, pour des raisons d'entente, un Conseil de perfectionnement commun en deux pôles, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Et là où cette modalité serait complexe à mettre en place, et je pense par exemple, à certaines licences professionnelles qui seraient déployées sur les deux pôles, où là les Conseils de perfectionnement doivent vraiment être en proximité de terrain, je pense qu'il n'y aura aucun inconvénient à mettre en place un Conseil de perfectionnement par pôle. Le texte est écrit de façon générique, puisqu'il précise ce qu'est le Conseil de perfectionnement, mais je pense que nous n'aurons aucun problème par rapport à cela.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Excusez-moi, mais en page 12, la constitution du Conseil de perfectionnement, il est bien marqué : *« Un ou deux enseignants en charge de responsabilité dans le diplôme »*. Cela veut dire que l'on ne travaille pas sur un pôle, on travaille sur le diplôme, c'est-à-dire une licence. Ensuite, : *« Deux ou cinq autres enseignants intervenant dans le diplôme ou dans un diplôme homologué du même champ disciplinaire »*. Ma question est très précise : qui décidera de la composition de ce Conseil de perfectionnement ? Nous, en biologie et en SVT, on est démocratique, en tout cas jusqu'à présent, en Guadeloupe on l'est en tout cas, on fait cela en équipe pédagogique. Donc ma question est de savoir qui va voter sur ce Conseil de perfectionnement ? Et là, vous voyez bien que ce n'est pas polaire, c'est par diplôme.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Le document est écrit de façon relativement générique et parle d'un diplôme, mais en réponse je vous ai dit que le ministère est très pragmatique. Compte tenu de votre configuration, il doit y avoir un Conseil de perfectionnement par pôle pour le même diplôme, ce n'est pas un problème. Il peut donc y avoir un Conseil de perfectionnement sur le pôle A, un Conseil de perfectionnement sur le pôle B, les gens peuvent aussi se réunir conjointement sur les deux Conseils de perfectionnement. Et

le texte, ici, affirme des principes de composition, il n'affirme pas encore l'opérationnalisation de ces principes. Nous avons donc effectivement encore à réfléchir. La vocation d'un texte de présentation politique est de présenter une politique générale. Nous aurons après à réfléchir à l'opérationnalisation de ce dispositif de façon concrète. Nous avons jusqu'en septembre 2022 pour le mettre en place, il y aura donc sûrement d'ici là d'autres conseils académiques qui pourront décliner ce texte, qui est d'ordre stratégique et politique, en texte opérationnel. Les questions que vous vous posez trouveront la solution par un débat et un vote du Conseil académique.

Quand on dit « une ou deux personnes exerçant des responsabilités », ce n'est pas forcément le responsable du diplôme ou les responsables du diplôme qui sont visés, mais par exemple, si c'est une licence, un Directeur d'études peut être considéré comme une personne exerçant des responsabilités. Si c'est un Master, imaginez un Master qui aurait plusieurs responsables, par exemple des responsables au niveau parcours, ou des responsables des stages, ces personnes-là sont bien des personnes exerçant des responsabilités.

Monsieur Soazig LEMOINE, MCF

Oui, mais Monsieur Delcroix, ma question, ce n'est pas cela, ce n'est pas comment on dissémine, c'est qui vote sur la composition. Et vous venez d'apporter une réponse. Si vous avez trois responsables ayant une fonction à l'intérieur du Master, par exemple, comment se fait l'élection ? Je ne vais pas insister là-dessus, mais ce que j'ai retenu...

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Je vous ai répondu en vous disant que sur l'opérationnalisation de ce dispositif, nous avons le temps de le faire. Là, nous arrêtons des principes de composition, qui sont d'ailleurs plus à titre indicatif que vraiment obligatoires, nous arrêtons donc des principes et l'opérationnalisation se fera dans le courant de la mise en place de ces formations.

Monsieur Soazig LEMOINE, MCF

OK j'ai bien retenu, donc ce n'est pas gravé dans le marbre.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Je rappelle que nous avons jusqu'en septembre 2022. Je distingue le statut de l'établissement, si je puis dire, de son règlement intérieur. Le règlement intérieur précise et complète le statut, donc là aussi il y aura des précisions et des compléments qui seront apportés.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Et bien sûr, mais bon je ne pose pas de questions, c'est juste une information que je fais, je suis contre le Comité stratégique, avec le VP innovation et les deux VP CFVU, mais comme a priori vous venez de dire que rien n'était gravé dans le marbre, on pourra faire d'autres propositions avant de passer à ces nouvelles accréditations.

Autre chose, j'ai vu un truc qui m'a un peu perturbée, toujours dans le document pour les licences. Il est indiqué que pour les L3, il y aura un stage obligatoire pour toutes les licences générales de six semaines. C'est impossible à tenir. Cela veut dire que l'on a des cours sur douze semaines, la moitié du semestre, le stage et ensuite on doit faire toutes nos heures de cours sur les autres six semaines qui nous restent. On est une licence avec déjà un stage en L3, quatre semaines, puis on passe en L1 à six semaines et en Master 2, à cinq mois. Donc, j'aimerais bien que l'on ne mette pas au moins six semaines, mais ce serait peut-être mieux de mettre au moins quatre semaines. Je ne suis pas contre ce stage d'immersion professionnelle, mais six semaines, ce n'est pas tenable. Et ne me dites pas que ce n'est pas gravé dans le marbre, c'est marqué « obligatoire. »

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Pouvez-vous me rappeler la page ? Cela me permettra de prendre note de votre remarque.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Page 9, en L3, « stage de six semaines », et j'ai mis « irréalisable ». C'est compliqué pour nous en SVT, mais je pense qu'il y a d'autres disciplines et mentions qui sont dans l'incapacité de faire. Il faut peut-être mettre une nuance sur le côté obligatoire et au lieu de mettre *au moins six semaines* », il faudrait mieux mettre « *Au moins quatre semaines* ».

Monsieur le Président

Madame Lemoine, on vérifiera la réglementation et on mettra *au moins quatre semaines* si on peut.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

C'est vous Monsieur le Président qui avez écrit cela, parce qu'il n'est écrit nulle part qu'il est obligé de mettre un stage en L3.

Monsieur le Président

Si la réglementation le permet, on pourra mettre au moins quatre semaines.

Soazig LEMOINE, MCF

Oui, sinon les équipes pédagogiques ont tous leurs cours à faire en six semaines, et à la fois pour nous, et surtout pour nos étudiants, c'est compliqué, cela fait des semaines très chargées.

Ensuite, juste une petite question, j'étais un peu surprise par la page 10, quand on parle de la licence professionnelle « Métiers de la mer », Monsieur le Président, que vous ne nous avez pas trop laissé le choix d'ouvrir sur la Guadeloupe. Mais bon, on n'est parfois pas obéissant, mais on n'a pas le choix. Je vois qu'il est marqué que c'est pour amener ensuite à un Master en convention avec le Carribean Maritime University. C'est un peu surprenant parce qu'une des raisons pour lesquelles on nous a demandé d'ouvrir cette licence professionnelle « Métiers de la mer », c'est justement pour les professionnels qui sont, par exemple, des marins pêcheurs qui ont besoin d'un certain niveau, des agences touristiques ou des gens qui organisent des sorties écologiques, etc. Et là, vous nous dites que cette licence professionnelle amènera à une collaboration (page 10) avec cette Carribean Maritime University Jamaica, ce n'est pas si mal que cela, mais je suis un peu surprise parce que la finalité de la licence professionnelle, ce n'était pas cela du tout.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Si vous regardez, cette mention figure au niveau de la page « Relations internationales. » Je reconnais que l'on puisse rajouter « *il permettra, par exemple* », mais c'était juste destiné à donner une illustration des possibilités que cette licence de la mer offrira au sein de poursuite d'études dans la Caraïbe.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Oui, mais la finalité, et on nous a donné cela comme argumentation... Nous, en biologie, on n'était pas d'accord pour ouvrir cette licence professionnelle, on est déjà surchargé avec le nombre d'étudiants qu'on a et il nous manque plus d'une dizaine d'enseignants-chercheurs pour assurer toutes les heures qui sont dégagées, non pas parce qu'on fait des heures complémentaires parce qu'on a envie de faire des heures complémentaires, c'est parce qu'on a un niveau d'étudiants très important, comme les STAPS et d'autres formations certainement. On n'est pas les seuls en sous-effectifs (pas en sous-effectifs d'étudiants, en sous-effectifs d'enseignants) et une des raisons pour lesquelles on nous a indiqué que c'était important que cette licence professionnelle ouvre, c'était à destination des professionnels, et il n'était pas question de l'orienter sur un côté recherche, pas en priorité. En plus, la Région avait donné dans sa nouvelle politique cette envie, parce qu'il y a des BTS qui vont se former, etc. Je suis donc un peu surprise, parce que je connais ce dossier et quand les gens ne connaissent pas ce dossier, ils se disent super, cela va être un Master, pour un Master c'est une

licence pro qui va faire de la recherche. Or, on ne nous l'a pas du tout vendu comme cela quand on nous a demandé de l'ouvrir. Donc voilà, je voulais le dire.

Ensuite, je voudrais dire que, au nom de l'intersyndicale, en tout cas du syndicat que je représente, je ne nie pas le travail qui a été organisé, le travail qui a été fait, nous-mêmes avons essayé de rentrer dans le calendrier, parce que nous sommes quand même des gens responsables et professionnels, on sait que l'offre de formation est très importante pour notre Université, cela n'empêche que l'on n'est pas obligé d'être d'accord sur la manière dont elle a été faite. Et vous avez tous lu la motion en SVT SPS. On nous a demandé d'ouvrir une licence SVT avec la Martinique et donc nous, la première chose que l'on a fait, c'est aller discuter avec nos homologues, parce qu'on connaît quelques personnes de Martinique, on s'est fait réprimander, et je dirais même insulter par un certain nombre de Doyens et d'autres personnes, en indiquant que l'on s'immisciait avec la Martinique, qu'ils ne voulaient pas discuter avec nous, mais pas l'équipe pédagogique, des gens autres que l'équipe pédagogique, ou une petite partie, vous avez lu la motion. Nous dénonçons cette pratique et on se demande même à la licence SVT, comment on peut travailler avec des gens qui ont refusé de discuter avec nous et qui nous ont insultés. Je voudrais quand même porter cela, et de toute façon, c'est déjà monté en plus haut lieu. On va essayer de reprendre le dialogue, mais pas avec les personnes qui nous ont imposé un certain nombre de choses. Voilà, il y a des trucs assez hallucinants et en plus, dans cette licence SVT, il y a un parcours qui s'appelle physiologie cellulaire et physio-pathologie. Dans le rapport Hcéres, c'est bien marqué que cette filière, c'est plus de la SPS santé que de l'écologie ou de l'environnement, mais bon, comme on nous a demandé de nous taire... Et il a été fait un copier/coller de ce que la Martinique voulait faire, et je lis dans votre discours que c'est marqué que c'est de la co-réflexion, que c'est de la réflexion conjointe etc. Il faut juste savoir que pour cette licence, on nous a demandé de nous taire. On nous a même grondés (je ne vais pas utiliser un autre terme) en indiquant que l'on n'avait pas à prendre contact avec nos homologues enseignants de Martinique, et que le seul que l'on devait prendre... Monsieur Roos pourra l'expliquer, on a son mail qui explique tout cela, il nous a même dit qu'il était interdit de discuter avec nos homologues de Martinique et que c'était lui qui était le référent en Martinique.

Voilà, j'ai plein d'autres choses, mais je pense que je l'ai déjà dit, je vais laisser la parole à d'autres et j'interviendrai peut-être à nouveau pour d'autres choses. Merci.

Monsieur le Président

Bien. Y a-t-il des collègues qui veulent prendre la parole ?

Monsieur Manuel CLERGUE, MCF

Monsieur le Président, Manuel Clergue.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Manuel CLERGUE, MCF

Merci Monsieur le Président. Comme l'a fait la collègue Lemoine, je voudrais commencer par saluer le travail effectué par le Professeur Delcroix et l'ensemble des collègues des équipes pédagogiques qui ont construit des fiches de formation. Néanmoins, le processus tel qu'il a été mené, à marche forcée, avec des délais extrêmement contraints, me semble manquer encore de maturité, notamment en ce qui concerne la concertation et la concertation interpolaire. Il y a eu l'exemple de la licence SVT qui a été présentée par Soazig Lemoine, je pense qu'il y a peut-être eu, dans d'autres cas, d'autres situations, ce genre de situation. Je pense qu'il y a beaucoup d'intention dans ce qui nous est présenté, mais je n'ai pas encore trouvé la démonstration de notre capacité à mettre en œuvre ces intentions. Je prends pour exemple les Conseils de perfectionnement qui étaient déjà une obligation dans l'offre précédente, mais qui n'ont été mis en place que de façon très marginale lors de ces cinq dernières années.

Sur l'approche bottom-up qui a été annoncée, c'est-à-dire une construction par le terrain, depuis le terrain vers les instances, j'ai aussi quelques réserves. La licence SVT a déjà été citée en exemple, et je ne parlerais pas non plus de la licence Arts du spectacle qui a défrayé la chronique ces derniers mois.

Concernant le pilotage de l'offre de formation, même si je la reconnais comme une avancée de la création d'un Comité de pilotage, sa composition me semble poser un certain nombre de problèmes statutaires.

J'ai donc un certain nombre de réserves sur ce qui nous est présenté, sans mettre en cause la quantité, le travail et l'énergie qui a été déployée pour le faire. Je pense que l'on aurait pu prendre un peu plus de temps pour faire cette offre de formation, je vous dis donc déjà que je ne prendrai pas part au vote de cette offre de formation. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Président

Pas de soucis, Monsieur Clergue. Y a-t-il d'autres collègues qui veulent prendre la parole ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Oui, Sarra Gaspard.

Monsieur le Président

Oui.

Madame Sarra GASPARD, PR

Bonjour. Les problématiques soulevées par mes deux autres collègues me semblent importantes. En particulier, je pense que ces tableaux devraient être regardés, mais au cas par cas. On a toujours les cas de la licence SVT et le cas de la licence Arts du spectacle, sur lesquelles il y a des problèmes, donc toujours continuer à voter non plus sur des éléments séparés, mais sur des éléments conjoints qui restent un peu toujours forçant. Monsieur le Président, je pense que l'on devrait un peu changer cette méthode et tenir compte ainsi des remarques et des problèmes liés à l'offre de formation et en particulier à sa construction. Voilà ce que je voulais proposer, c'est que l'on vote au cas par cas et que l'on ait une réflexion plus approfondie sur chacun des diplômes.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ?

Monsieur Christophe ROOS, PR

Monsieur le Président, Christophe ROOS, je peux prendre la parole, puisque j'ai été directement interpellé.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Alors, j'ai beaucoup apprécié la présentation du Professeur Delcroix... (00.31.38 : *intervention inaudible, bruits interférents*)

Monsieur le Président

On ne vous entend pas bien.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Je disais que je voulais saluer d'abord la présentation de notre collègue, le Professeur Antoine Delcroix dans son propos liminaire où il a mis en avant le fait... (00.32.00 : *coupure son*)

Monsieur le Président

On ne vous entend plus. On vous entend très mal.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Je vais essayer de passer sur la 4G, je vais me déconnecter et me reconnecter. Je pense que j'ai un souci de réseau. Je vous rejoins.

Monsieur le Président

En attendant, si d'autres personnes veulent prendre la parole, il n'y a pas de souci.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président, c'est encore Madame Lemoine. Je relis mes notes, parce que j'ai lu avec attention tous les documents, comme d'habitude et Monsieur Delcroix nous indique que les BUT ne sont pas dans l'ordre de formation. Ce n'est pas dans le tableau, c'est dans le document sur la licence premier cycle je suis un peu surprise de voir des BUT apparaître alors que l'on nous a dit que cela suivait une autre procédure.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ajouterai une légende complémentaire au tableau pour dire qu'il s'agit de l'offre de formation BUT accréditée au 21 septembre 2021. Il s'agit des BUT qui sont en place et les demandes de création de BUT suivront un chemin différent, tout comme celui des Master des INSPE qui figurent aussi dans le tableau et qui suivront un chemin différent.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Je sais, parce que j'ai posé la question...

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Ce qui veut dire qu'au passage, vous serez sollicité à nouveau pour les INSPE, sollicité pour les DUT ultérieurement.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Avec la nouvelle CFVU, parce que je pense que ce sera fait par la nouvelle CFVU.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Oui.

Monsieur le Président

Est-ce que Monsieur Roos est arrivé ?

Monsieur Christophe ROOS, PR

Est-ce que vous m'entendez ?

Monsieur le Président

Pas très bien.

Monsieur Christophe ROOS, PR

J'ai un problème de réseau. Je voulais saluer les propos qui ont été tenus par le Professeur Delcroix dans son propos liminaire où il a replacé l'offre d'accréditation dans son contexte, notamment avec l'arrivée des nouvelles UFR qui permet à tout un chacun de pouvoir travailler et discuter en toute, j'allais dire « égalité », même si le mot est peut-être un peu fort.

Au niveau de l'UFR STE, quatre licences ont été proposées, en informatique, en mathématiques, en physique-chimie, bien sûr en discussion avec les SEN. Il n'y a eu aucun problème par rapport à ces trois mentions de licence qui sont des mentions conjointes et partagées.

Pour la licence SVT, le problème (enfin « le problème », je ne vois pas de problème), deux référents ont été désignés lorsqu'il y a eu le rapport entre les deux examens par le Comité d'accréditation, des visios ont été faites avec les doyens et chaque doyen a proposé un référent pour pouvoir discuter entre les deux composantes. Il fallait donc que ces deux responsables puissent discuter entre eux. Or, si je comprends bien, en SVT en Guadeloupe, il n'y a pas vraiment de responsables, c'est un travail qui se fait conjointement... (00.35.56: *coupure son*) Il y a eu une réunion chez nous, puisqu'effectivement il y a eu un phénomène, j'allais dire, d'ingérence, où les collègues de Guadeloupe souhaitaient dire à la Martinique ce qu'elle devait faire, or actuellement ce monde, cet UFR STE qui a une certaine ambition, qui a des projets, et je pense que, tout en respectant le travail des collègues, le tout c'est aussi de donner un cap, et ce cap a été tourné, comme tout le monde peut le constater, vers l'environnement et les parcours de la mention qui sont proposés sont des parcours qui vont dans ce sens. À ce titre, j'ai fait une réunion avec les collègues entre les deux examens par le Comité d'accréditation et il y a eu un consensus qui s'est dégagé sur le fait que les deux parcours qui étaient proposés sont ceux qui figurent dans le tableau, en prenant la précaution que ce qui se faisait avant soit intégré dans les deux parcours, c'est-à-dire que le parcours soit intégré au parcours écologie environnement et que le parcours biologie santé soit intégré dans l'autre parcours de la mention proposée par l'UFR STE.

Pour ma part, il n'y a donc pas de problème et je voudrais remercier le Doyen de la faculté des sciences, le collègue Professeur Zahibo qui a essayé de se démenier de son côté... (*coupure son*) qui soit ambitieuse... (*coupure son*) aux besoins de chacun des pôles. Je laisse Madame... (*coupure son*)

Monsieur le Président

On ne vous entend plus ...

Monsieur Christophe ROOS, PR

Je disais que je laisse Madame Lemoine avec son ton habituel... (*coupure son*) Elle proposera ce qu'elle a envie de proposer et je pense que cela convient bien à ce que souhaitent nos étudiants. Je suis désolé pour la connexion. Voilà, Monsieur le Président

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président, c'est encore Madame Lemoine, je ne veux pas rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Roos, parce que quand on n'assume pas ses propos par mail, on n'a plus rien à dire de sa part. Par contre, je voudrais revenir page 9, il y a beaucoup de choses entre la 9 et 12, c'est indiqué que les étudiants de L3, en plus du stage de six semaines, pourront en fait participer à des manipulations aux côtés d'étudiants en stage de Master sous la supervision des enseignants-chercheurs. Cela veut dire que l'on propose que des étudiants de L3 viennent dans les laboratoires de recherche, sans convention de stage, sans rien, suivre des manipulations. Il m'a toujours semblé avoir entendu que les locaux d'un laboratoire de recherche n'étaient accessibles aux étudiants que s'ils avaient une convention de stage qui les couvrait. Et on m'a toujours dit que l'on ne pouvait pas faire des travaux pratiques dans les laboratoires de recherche. Monsieur le Président, c'est page 9 il faudrait voir en termes de sécurité et de conditions de travail de ces étudiants de L3 qui viendraient, dans le cadre de je ne sais pas trop quoi, suivre des manipulations d'étudiants qui eux, sont en stage de Master dans les laboratoires de recherche. C'est vrai que nous qui sommes en sciences expérimentales, cela pose peut-être plus de problèmes de sécurité que des étudiants qui sont par

exemple dans des matières avec des soucis de sécurité, de produits chimiques, ou de normes de sécurité quand on vient dans un laboratoire expérimental. Merci.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Ce n'est pas présenté comme quelque chose d'obligatoire, mais c'est quelque chose qui se réalise déjà dans plusieurs universités, sous différentes formes et cela se réalise notamment dans les IUT. Alors, ce n'est pas forcément dans les laboratoires de recherche que cela se passe, mais des étudiants pour les IUT de l'ex DUT contribuent à des manipulations intéressantes des étudiants de Master. Cette continuité entre les deux cycles, c'est donc quelque chose qui peut se mettre en place, qui se met en place. Je l'ai notamment observé, je vais citer le lieu l'IUT de Quimper où il y a des continuums qui se créent entre des étudiants de DUT, de licence professionnelle et de Master. Bien entendu, nous sommes dans un texte de cadrage général et toutes les dispositions devront ensuite être mises en place pour réaliser ce dispositif si toutefois nous souhaitons le réaliser. Je sais également qu'à la Martinique, ce genre de choses est envisagé et était déjà envisagé lorsque j'étais administrateur provisoire de l'IUT. Là encore, c'est dans toutes les conditions de sécurité possible que cela peut être réalisé lors de stage.

Madame ROLNIN me fait remarquer que c'est dans le stage. Cela peut être lié par exemple aux stages complémentaires qui seraient réalisés, par exemple, dans le cadre des stages proposés au titre des essais libres, par exemple. Mais bien évidemment, nous sommes dans un texte de cadrage et l'opérationnalisation se fera ensuite soit au niveau central pour, par exemple, les conseils de perfectionnement, soit au niveau polaire, soit au niveau des composantes.

Michel GEOFFROY, PR

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait prendre la parole ?

Michel GEOFFROY, PR

Je voudrais déjà vous annoncer que je vais devoir quitter la réunion et que je laisse donc une procuration écrite à Madame le Professeur Collard.

J'en profite pour féliciter le travail qui a été accompli non seulement par le Comité de pilotage accompagné de Madame Rolnin, mais par l'ensemble des collègues et des doyens, parce que là c'est exemplaire, la collaboration entre les doyens dans les mêmes champs disciplinaires est remarquable, il y a un véritable effort de construction et moi, je trouve que c'est quelque chose d'inédit et de vraiment important pour cet établissement. Il y a un concert de critiques, mais il y a quand même beaucoup de travail, donc moi je voudrais passer sur des choses plus positives et souligner le travail. Et lorsque l'on dit que le délai était très contraint, je trouve que remplir une fiche, ce n'est quand même pas quelque chose d'extraordinairement difficile alors que le travail du Comité de pilotage et en particulier du conseiller, le Professeur Delcroix et de Madame Rolnin a été vraiment titanesque dans les délais impartis. Il faut donc aussi comprendre que les gens travaillent. Il n'y a pas que de la négativité, il y a des choses qui fonctionnent et là, je trouve que le travail des Doyens, du porteur de projets et des membres du comité a été exemplaire.

Voilà, merci beaucoup Président, je quitte la réunion et je laisse ma procuration écrite à Madame Collard. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote, mais avant de passer au vote, je voudrais aussi féliciter le travail qui a été fait. Je voudrais dire aussi que nous avons mis en place ces deux facultés, une en Martinique qu'on va venir très prochainement inaugurer et une en Guadeloupe, il faut que ces facultés fonctionnent leurs spécificités doivent être

prises en compte aussi. Nous avons bien dit que la faculté de sciences de la Martinique a une couleur plutôt écologique, environnementale et je suis très heureux que le professeur Roos ait pu faire rentrer cette notion dans les licences qui vont avoir lieu en Martinique. Je pense que c'est une très bonne chose pour nos étudiants. Pour une fois, je vois vraiment cet échange entre les deux territoires. C'est un vœu que nous avons depuis très longtemps, faire en sorte que les étudiants puissent avoir accès à l'ensemble des formations de l'Université, cela va être fait. Pour une fois aussi, j'ai vu que les enseignants ont beaucoup travaillé ensemble pour construire cette offre de formation, je les remercie encore tous.

Je voudrais dire au Professeur Virassamy qu'il avait depuis très longtemps, je me rappelle que lorsqu'il était Président, il a beaucoup parlé des métiers de la mer, c'était un de ses vœux de mettre en place des formations sur les métiers de la mer et quand cette formation est arrivée, j'ai tout de suite pensé à lui. Tu vois, Georges, cette formation me fait très plaisir, tu l'as défendue, j'étais à tes côtés, j'étais ton Vice-Président, maintenant c'est arrivé et il y a aussi un peu de toi dans cette formation. Je te remercie vraiment d'avoir eu l'idée depuis très longtemps de mettre en place des formations sur les métiers de la mer. C'est une licence professionnelle qui est amenée à permettre à nos professionnels d'être mieux formés pour affronter leurs missions, leurs tâches quotidiennes. C'est aussi une licence qui permet d'évoluer, d'aller vers un Master tel que c'est dit dans le texte. Certains l'ont mal compris, mais c'était dans ce sens.

Puis, je trouve que c'est une offre de formations qui est équilibrée. Pour une fois, c'est vrai qu'il y a quelques formations spécifiques par territoire, plus particulièrement les formations professionnelles, mais pour la majorité des formations on trouve un lien entre les deux territoires. On trouve un lien dans l'équipe pédagogique aussi, ce qui est une très bonne chose. Je pense que l'on va vers une amélioration vraiment très substantielle de l'offre de formation et de la manière d'enseigner sur nos deux territoires.

Monsieur Delcroix, qui a beaucoup travaillé avec Madame Rolnin vous a rappelé dans un premier temps que ces formations, on ne va pas dire qu'il faut que toutes ces formations soient en numérique, on dit qu'on est pour l'instant d'accord pour avancer, améliorer l'offre de formation, améliorer la manière d'enseigner. Monsieur le Directeur de la DSIN a beaucoup travaillé aussi sur l'appel à projet sur l'offre de transformation de la fonction publique. Nous avons eu ce projet, nous avons été lauréats et cela permettra d'améliorer la manière d'enseigner sur nos deux territoires.

Nous allons très rapidement commencer à équiper certaines salles pour les Masters, avec ce projet que nous avons eu très récemment. Nous allons commencer à équiper les salles par composante et peut-être par pôle, puis au fur et à mesure, on va équiper l'ensemble des composantes pour leur permettre des cours non seulement de Master, mais tous les cours qui sont mutualisables pourront aussi être réalisés en miroir sur les deux territoires. Et une fois que nous aurons véritablement mis cet outil en place, je pense qu'il n'y aura plus vraiment de distance.

L'idée aussi, c'est que l'on a géré la pandémie difficilement, avec les moyens du bord. Monsieur le Directeur de la DSIN a tout fait pour mettre à disposition des étudiants, des enseignants-chercheurs, une plate-forme, visio et lien Zoom pour l'ensemble des enseignants-chercheurs. Nous allons continuer, je le remercie d'avoir fait tout cela pour nous permettre de travailler, mais nous n'allons pas rester sur cette attitude, nous allons améliorer la manière d'enseigner, cela veut dire se filmer, faire tout cela. Mais il faut savoir qu'au début, c'était très difficile, parce que nous avons été amenés à gérer très brutalement ce confinement et il fallait faire au mieux pour permettre aux étudiants d'avoir leurs cours et aux enseignants de dispenser leurs cours. Nous avons appris à faire des cours à distance, nous avons appris à faire des contrôles continus, nous avons appris à faire des examens à distance, nous avons appris à soutenir des thèses, je pense que nous allons capitaliser ce qui est mieux, puis pour ce qui est moins bien, on va laisser de côté, essayer de s'améliorer pour avancer progressivement.

Pour mettre en place cette nouvelle offre de formations, je ne serai pas là, je travaille pour l'autre mandature, mais on n'arrête pas de travailler et jusqu'à la dernière minute, je vais travailler pour l'Université. L'idée est de laisser quelque chose en place pour que les prochains Présidents et

Présidentes ne recommencent pas à zéro à chaque fois, parce que dans une construction, il faut parfois commencer, il faut parfois continuer, il ne faut pas recommencer à chaque fois et remettre toujours la même pierre de départ. Et je pense que si nous arrivons à voter cette offre de formation... C'est sûr que les maquettes ne sont pas encore en place, il y a encore une discussion autour des maquettes, mais nous sommes à peu près d'accord sur les formations qui ont été proposées. Il y a quelques frictions pour la licence SVT, mais je pense que l'on est des gens raisonnables, on va gérer cette situation et on va avancer pour le bien de nos étudiants.

Voilà, c'est ce que j'avais à dire et s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.

Monsieur James LARROUY, étudiant pole 971

James Larrouy, s'il vous plaît Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui James ?

Monsieur James LARROUY, étudiant pole 971

Bonjour à toutes et à tous, James Larrouy VP étudiants, je salue le travail effectué, notamment par Monsieur Delcroix et Madame Rolnin (Monsieur DELCROIX que j'ai eu lors d'un échange). Cela montre aussi la dynamique de l'établissement, notamment au niveau de la vie étudiante, on voit qu'il y a des choses qui se font, contrairement à ce qui s'est dit. Et on voit que l'on tend vers l'innovation, notamment avec cette application smartphone réalisée par les étudiants, avec l'UALAB qui va être mis en place au niveau de la fac de sciences. C'est une initiative d'associations étudiantes, pour les associations étudiantes et pour les étudiants en général, pour apprendre à diversifier un petit peu ses connaissances, pour apprendre à utiliser des compétences que l'on n'a pas forcément dans nos formations.

Le seul petit manque qu'il y aurait dans le document, c'est le tutorat. C'est vrai que vous parliez de tutorat renforcé dans la partie concernant l'accompagnement pédagogique, mais il y a ce tutorat qui existe depuis un certain nombre de temps, qui est mis en place par la DOSIP au sein des composantes et qui a aidé beaucoup d'étudiants à réussir leur licence. J'ai été tuteur un certain temps et les étudiants que j'ai eus en tutorat sont eux aussi devenus tuteurs, dans beaucoup de disciplines, en chimie, en physique, etc. donc cela m'a rendu assez fier. C'est le seul manque je crois, le tutorat à l'Université des Antilles est très important dans le processus de réussite, peu importe la faculté. Je sais qu'en médecine, c'est là où il est le plus demandé, mais dans les autres disciplines, il évolue et beaucoup plus d'étudiants vont en tutorat que quand je suis arrivé à l'Université en 2015. Aujourd'hui, on arrive à des groupes de tutorat de 30 étudiants par exemple, tellement la demande est forte, parce que l'envie de réussir est là aussi très présente.

Le public s'est diversifié, l'Université s'est adaptée et je tiens à dire ici ce que j'ai déjà dit en CFVU pour que la Martinique soit au courant, quand même - c'est un ressenti après une discussion avec les VP étudiants de toutes les universités - que l'Université des Antilles a très bien géré cette crise sanitaire, puisque l'accompagnement des étudiants était là, l'Université a mis en place ce qu'il fallait. Et j'en profite aussi pour le dire, il manque dans le document, désolé Monsieur Delcroix, mais l'Université met à disposition des ordinateurs pour les étudiants qui seraient en précarité numérique, ce qui est non négligeable parce que toutes les universités ne le font pas, et surtout une petite université comme la nôtre. Cela a été très bien géré. En termes de comparaison, l'Université des Antilles a mis une centaine d'ordinateurs à disposition des étudiants pour 12 000 étudiants (enfin pas pour 12 000, en Guadeloupe il y en avait 100) et à Caen par exemple, il y a eu 300 ordinateurs donnés pour toute l'Université, vous avez une fac où il y a 12 000 étudiants. En termes de proportion, l'Université se place donc vraiment très bien et je tiens à féliciter le travail réalisé par la DSIN, par vous Monsieur le Président, par vos équipes, voilà. Et bravo pour la dynamique qui est montrée avec cette nouvelle accréditation, puisqu'elle renforce encore plus les liens entre les deux pôles,

notamment avec ces formations faites en visio. Voilà ce que j'avais à dire, c'est mon ressenti en tant qu'étudiant, je ne sais pas si d'autres étudiants avaient des choses à dire, mais voilà, merci beaucoup.

Monsieur le Président

Est-ce que les étudiants veulent prendre la parole ?

Monsieur Declan TERRIEUX, étudiant pole 972

Oui, Declan Terrieux. Je remercie toute l'équipe qui a permis la réalisation de cette offre de formation, que ce soit les équipes pédagogiques, mais aussi au niveau central, donc vous Monsieur Delcroix. Je ne vais pas m'attarder sur ce qui a été dit, mais par rapport au Conseil de perfectionnement, je voulais savoir, il est dit un à deux étudiants en cours de formation quand ce sont des licences sur trois ans. C'est un à deux pour la totalité de la licence ou c'est un à deux pour chaque année ? Dans le Conseil de perfectionnement de la licence de sciences politiques, l'enseignant référent invite chaque année des « délégués d'étudiants » de chaque parcours pour exprimer... Je voulais donc savoir si c'était cadré à un ou deux étudiants en cours de formation pour la totalité des années ou est-ce par année ?

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Je vous remercie et je remercie Monsieur Larrouy également. Effectivement, sur le tutorat, je propose d'ajouter une phrase au moment de l'accompagnement en début d'études. Cela a été reporté à d'autres endroits, mais c'est vrai qu'ici cela ne figurait pas, donc c'est une très bonne idée. Concernant un à deux étudiants, c'était sur le cursus, puisque le Conseil de perfectionnement est établi au niveau du diplôme. Mais je n'ai aucun souci à mettre un à quatre étudiants, par exemple, pour élargir les possibilités. Si vous êtes d'accord avec un élargissement de ce type, il n'y a vraiment aucun problème.

Madame Soazig LEMOINE , MCF

Monsieur Delcroix, vous venez de dire que c'était une proposition et que rien n'avait été voté, donc ce n'est pas aujourd'hui que l'on va voter cela.

Monsieur Antoine DELCROIX, chargé de mission

Ce qui permettrait de prendre en compte les pratiques déjà constatées dans l'établissement.

Monsieur le Président

OK, bien. Je pense que s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.

Madame Karine GALY, collègue C

Karine Galy.

Monsieur le Président

Oui, Madame Galy ?

Madame Karine GALY, collègue C

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous chers collègues. Je voudrais également souligner le travail accompli par l'ensemble des collègues concernant la structuration de l'offre de formation de l'Université, je crois que c'est un travail, comme on l'a dit, titanesque et surtout souligner le travail effectué par le Comité de pilotage de Monsieur Delcroix. C'est un document qui montre bien cette volonté de structuration interpolaire de l'Université.

En revanche, Monsieur le Président, je voudrais quand même avoir une petite précision, la première concerne l'information apportée par Monsieur Delcroix dans ses propos liminaires concernant la licence professionnelle qui n'apparaît pas effectivement dans le tableau, donc est-il acté que le vote

du CAC ce matin prendra en compte cette licence, quand bien même elle n'apparaît pas sur le tableau, sachant que les documents, me semble-t-il, ont déjà été remontés par la composante ? Puis, le deuxième élément, Monsieur le Président, vous n'avez pas non plus répondu à un certain nombre de propositions qui ont été faites par des collègues et notamment Madame Gaspard qui souhaitait dissocier probablement les votes concernant les deux documents qui nous sont proposés, donc est-ce que l'on fait un seul vote sur l'ensemble des trois documents, ou est-ce que l'on fait un vote séparé sur le tableau, puis les deux documents de présentation de l'offre d'accréditation ? Puis, je voudrais, pour terminer Monsieur le Président, avoir un certain nombre d'informations, - alors peut-être est-ce dû au fait que je suis arrivée en retard à cette réunion et je m'en excuse, j'avais par ailleurs une autre réunion avec des collègues brésiliens -, concernant le Master qui a été, me semble-t-il, soutenu par la composante FDE, un Master CCA et donc avoir des éléments si vous avez eu les remontées et les informations requises par le Comité de pilotage concernant ce Master, puisque je constate qu'il n'apparaît pas non plus dans le tableau.

Monsieur le Président

Je vais vous répondre et Monsieur Delcroix pourra compléter. Concernant la licence professionnelle de FDE, cette licence est prise en considération. C'est une licence qui existait effectivement déjà l'année dernière, mais qui n'a pas été rouverte. Elle l'a fait remonter deux fois, mais la 2^{ème} fois elle n'est pas apparue, tout simplement parce qu'il n'y a peut-être pas de modifications à apporter et c'est peut-être pour cela, mais elle est prise en considération. Concernant le vote dissocié, j'avais annoncé en votre absence, parce que vous êtes arrivée en retard, vous l'avez dit, j'avais dit qu'on votait les trois documents en même temps.

Karine GALY, collègue C

OK.

Monsieur le Président

Concernant le Master CCA, il y avait un avis défavorable de la composante. Monsieur Delcroix a peut-être d'autres informations, mais ce sont les informations qui sont remontées jusqu'à nous.

Monsieur DELCROIX, chargé de mission

Concernant le Master CCA, une étude de soutenabilité a été effectuée. Il est clair que l'impact sur l'enseignement ne le rendait que difficilement soutenable dans l'état actuel de nos forces. Il y a eu, mardi soir, un vote de la composante contre ce Master, mais qui ne ferme pas la porte à la recherche de collaboration, de coopération avec une Université tierce, ce qui permettrait donc l'ouverture en formation continue de ce diplôme. Le rapprochement avec la CCI, ou avec le CNAM je ne me souviens plus, pardonnez-moi, le CNAM a également été évoqué. Donc le Master en management, avec un parcours en formation initiale de management général en Martinique, avec un parcours en formation continue de management plutôt orienté vers le tourisme en Guadeloupe, puis pour le Master CCA, comme il était de toute façon à ouvrir sur des voies d'alternance, la recherche d'une coopération, d'une collaboration avec une Université tierce. Du coup, il n'appartient pas à notre demande d'accréditation.

Madame Karine GALY, collègue C

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote sur les trois documents. Alors, qui ne prend pas part au vote ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président, excusez-moi, mais le temps d'appuyer sur le micro, j'ai eu la parole coupée, est-ce que je peux la prendre ?

Monsieur le Président

Qui s'abstient ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Qui vote contre ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président ?

Monsieur Manuel CLERGUE, MCF

Monsieur le Président, vous faites l'appel du vote trop rapidement, on n'a pas le temps de réagir.

Madame Sarra GASPARD, PR

Les micros étaient fermés, ça aurait bien qu'on puisse avoir la parole.

Monsieur le Président

Le mien était fermé aussi. Excusez-moi, je reprends. On va passer au vote et on vote les trois documents. Je demandais qui ne prend pas part au vote ?

Madame Catherine AZEDE, collègue C

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur Manuel CLERGUE, MCF

Je ne prends pas part au vote. J'ai la procuration du Professeur Daniel.

Madame Sarra GASPARD, PR

Monsieur Sinton ne prend pas part au vote. J'ai sa procuration.

Monsieur le Président

Et vous Madame Gaspard, vous ne prenez pas part au vote ?

Madame Sarra GASPARD, PR

Je vote contre, je pense que la méthode doit être revue.

Monsieur le Président

OK, pas de souci. On en est toujours à ceux qui ne prennent pas part au vote. Si c'est bon, quatre personnes ne prennent pas part au vote. Qui s'abstient ?

Monsieur Fabrice SILPA, MCF

Abstention.

Monsieur Olivier GROS, PR

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

On est aux abstentions, Monsieur le Président...

Monsieur le Président

Pardon, oui. Qui s'abstient ?

Madame Nathalie JACQUET, PE

Je m'abstiens, Nathalie JACQUET. Marlène BOUDHAU aussi.

Monsieur le Président

D'accord. Quatre abstentions.

Monsieur Grégory LETIN, collègue E

Je l'ai dit au début, je vote non à toute la campagne.

[Bruits interférents...]

Soazig LEMOINE, MCF

Monsieur le Président, vous devriez faire l'appel et demander un par un.

Monsieur le Président

Madame Lemoine, laissez-moi conduire mon vote. Quatre personnes s'abstiennent. Qui vote contre ?

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Madame Lemoine, Monsieur Mainge et Madame Smith-Ravin pour lesquels j'ai deux procurations.

Monsieur le Président

Monsieur Létin l'a également annoncé.

Madame Sarra GASPARD, PR

Madame Gaspard et Madame Flory votent contre.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

M'avez-vous entendue Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui, j'ai bien entendu Madame Lemoine.

Madame Soazig LEMOINE, MCF

Merci.

Monsieur le Président

Il y a donc six votes contre.

Approbation des documents sur l'offre de formation	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	4
	Abstention	4
	Contre	6
APPROBATION	Pour	30

Monsieur le Président

Merci beaucoup chers Collègues, nous avons voté notre offre de formation. Il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, il n'y en avait qu'un. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de matinée, à très bientôt. Au revoir à tous.

Les membres saluent Monsieur le Président.

Fin de la séance à 10H20

* * *